



SAEML PAVIN-SANCY

Conditions générales de vente directe tyrolienne

Pour les titres de transport vendus par la SAEML Pavin Sancy, utilisables sur la tyrolienne et le télésiège Falaise de SUPER BESSE.

Société anonyme d'économie mixte locale (ci-après SAEML PAVIN-SANCY) au capital de 408 420€
N° SIRET : 496 250 077 000 13
N° TVA : FR 63 496 250 077
Siège social : Rond-Point des Pistes - 63610 SUPER BESSE
Meil : tyrolienne@pavin-sancy.com
Téléphone : 04-73-79-60-03

Article 1 : Généralités

La validation d'un achat auprès de la SAEML PAVIN-SANCY implique l'adhésion du client aux présentes conditions particulières de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport de remontées mécaniques de la SAEML PAVIN-SANCY.

Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à la SAEML PAVIN-SANCY si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par la SAEML PAVIN-SANCY.

Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente.

Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la SAEML PAVIN-SANCY sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 2 : Le forfait

Le forfait Tyrolienne est composé d'une montée par le télésiège Falaise et d'une descente par la Tyrolienne Fantasticable.

Article 3 : Modalité d'organisation

Vous devez être présents 15 minutes avant l'heure prévue, au départ du télésiège Falaise. Tout retard sera considéré comme désistement et aucun remboursement ne sera possible.

Article 4 : Tarifs

Les tarifs indiqués sont en Euros et TTC (toutes taxes comprises).

La SAEML PAVIN-SANCY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 5 : Modalité de paiement

Les paiements sont effectués en devise euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France à l'ordre de la SAEML PAVIN-SANCY
- soit en espèces
- soit par carte bancaire
- soit par chèques vacances émis par l'ANCV

Article 6 : Justificatifs de vente

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et son heure. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de toute réclamation.

Article 7 : Modification

Toute demande de modification de commande doit être adressée 7 jours avant, au service de vente de la SAEML PAVIN-SANCY par lettre ou par e-mail à l'adresse tyrolienne@pavin-sancy.com.

La SAEML PAVIN-SANCY se réserve le droit de facturer cette modification pour un montant en euros de 5% du montant total de la commande.

Article 8 : Remboursement

Il ne sera procédé à aucun remboursement des forfaits Tyrolienne pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle.

Article 9 : Interruption du service

En cas d'interruption du service, le titulaire d'un forfait Tyrolienne peut se voir proposer un report du titre de transport ou à un remboursement.

Article 10 : Contact

Pour toute information, notre service vente est à votre disposition : tyrolienne@pavin-sancy.com

Article 11 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de la SAEML PAVIN-SANCY sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la SAEML PAVIN-SANCY, personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site .Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord exprès de la SAEML PAVIN-SANCY.

Article 12 : Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les parties s'obligent à recourir à une procédure de conciliation préalablement à toute procédure contentieuse. A défaut d'accord, le litige sera soumis au tribunal compétent.